



Le 19 mars 2026

LETTRE OUVERTE

Monsieur VARENNE Pascal
Secrétaire local MA Auxerre

Mail : sps.ma-auxerre@outlook.com

A

Mr le chef d'établissement
M.A. Auxerre

Objet :

Monsieur le chef d'établissement.

Depuis la note de service du 13 mars 2026 relative aux changements de poste, les agents de la maison d'arrêt d'Auxerre constatent une évolution brutale des pratiques, avec des refus quasi systématiques des demandes de changements de services journaliers.

Pourtant, ces changements de postes relèvent de situations ponctuelles, souvent justifiées et participent à l'équilibre du service comme au respect des agents. Dans le même temps, les personnels continuent d'être mobilisés quotidiennement pour pallier les absences, assurer la continuité du service et garantir la sécurité de l'établissement.

Aujourd'hui, le problème n'est pas l'existence d'un cadre, mais son absence de lisibilité. Les décisions prises ne reposent sur aucuns critères clairement identifiés, ce qui entretient un sentiment d'incompréhension et d'injustice.

Dans cette optique, le SPS-CEA demande donc :

- Une réponse écrite officielle sur l'application de cette note de service ;
- La définition de critères clairs encadrant l'acceptation ou le refus des changements de poste ;
- Le maintien de la possibilité de changements, dès lors qu'ils sont justifiés et soumis à validation.
- Les perspectives d'évolution éventuelles de cette organisation.

Les agents ne demandent ni passe-droit, ni faveur. Ils demandent simplement des règles claires, équitables et respectées par tous.

Secrétaire local SPS-CEA Auxerre.